



APPEL D'OFFRES PUBLIC

TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS RIVERAIN EN AMONT DU PONT TESSIER

Description des travaux :

La Ville de Saint-Raymond lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de stabilisation d'un talus riverain de 4 à 9 m de hauteur et de 138 m de longueur, en rive droite de la rivière Sainte-Anne, près de l'avenue Saint-Michel et du centre-ville. La réfection d'une digue d'environ 1,2 m de hauteur est aussi prévue par la mise en place de blocs de béton, d'une géomembrane étanche et de remblais. Les travaux impliquent l'excavation du talus, l'enlèvement d'un vieux mur de pierre non cimentée et de gabions rouillés. Des déblais de sol, de pierre et autres devront être transportés et valorisés hors du site des travaux. Le talus riverain sera stabilisé par la mise en place d'un enrochement sur toute sa hauteur. Les travaux impliquent également le remplissage des cavités de l'enrochement de petites pierres et le soufflage d'un mélange de compost et semences afin de végétaliser une partie de la surface de l'enrochement.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO à compter du mardi 16 juin 2020.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Dépôt des soumissions :

Avant 11 h, le mardi 7 juillet 2020. L'ouverture des soumissions se fera le même jour à la même heure à huis clos, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Les contrats sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 10 juin 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA